

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 10 2025

Procès-verbal  
Approuvé le 11 Décembre 2025  
Délibération n°2025.12.11/156

L'an deux mille vingt-cinq, 23 Octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 Octobre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle des fêtes de Saint-Etienne d'Albagnan.

**Étaient présents** : André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

**Ayant donné pouvoir** : Jean ARACS à Bernard FONTES ; Jean-Yves DUFAUD à Béatrice FALCOU ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Alain MOULY à Patrick CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD

**Étaient absents** : Robert AZAIS ; Michel CARQUET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Jacques PLANES ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Dominique VIDAL

## OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président propose de rendre hommage à Yves FRAISSE, ancien Maire de Aigne, conseiller communautaire et Vice-président, décédé dernièrement. Une minute de silence est observée.

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents.

Il annonce les pouvoirs donnés par Jean ARCAS à Bernard FONTES ; Jean-Yves DUFAUD à Béatrice FALCOU ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Alain MOULY à Patrick CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président propose ensuite aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seule **Sylvie MIQUEL** se porte volontaire, elle est élue à l'UNANIMITÉ.

Il débute la séance en annonçant le calendrier prévisionnel des prochaines réunions/rencontres dont le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 11 Décembre à 18h à Saint Pons de Thomières.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 07 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (35 POUR – 2 ABSTENTIONS)

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 Juillet 2025

## GEMAPI

### 2. Compétence GEMAPI fleuve Aude : transfert au SMMAR EPTB AUDE

Monsieur le Président propose à **Jean Pierre BARTHES**, Vice-Président, de présenter le dossier. Conformément aux procédures en cours, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, par délibération n° 2025.02.27/028, a sollicité l'adhésion à la carte au SMMAR pour la compétence optionnelle « Gestion du fleuve Aude » et notifié cette décision aux communes membres de la collectivité.

Le SMMAR EPTB AUDE a modifié ses statuts en conséquence.

Il est désormais nécessaire pour finaliser le dossier :

- de transférer la compétence GEMAPI codifiée à l'article L211-7 alinéa 12.5.8 au SMMAR EPTB AUDE
- de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au sein du collège des EPCI

*Didier VORDY* demande si la cotisation 2026 va augmenter suite au transfert de compétence.

*Jean Pierre BARTHES* indique que le pourcentage de participation de la collectivité sera le même, mais l'assiette de calcul étant différente, il faut s'attendre à une augmentation.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Transfère** la compétence GeMAPI codifiée à l'article L211-7 alinéa 12.5.8 au SMMAR EPTB AUDE pour la « gestion du fleuve Aude » ;
- **Désigne** Jean-Pierre BARTHES comme délégué titulaire et Bruno ORTIZ comme délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein du collège des EPCI

### 3. SM Aude Centre = Mise à jour des délégués

Monsieur le Président propose à **Jean Pierre BARTHES**, Vice-Président, de présenter le dossier.

Par délibération n° 2025.04.10/055, Dominique VIDAL a été désignée déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Yves FRAISSE, Monsieur Julien GLEIZES restant délégué titulaire.

A la demande des intéressés, il est proposé de désigner Mme VIDAL titulaire et M. GLEIZES suppléant.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Désigne** Dominique VIDAL comme déléguée titulaire et Julien GLEIZES comme délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Aude Centre

## TOURISME

### 4. Pôle de Pleine Nature Montagnes du Caroux – Avenant 1 à la convention de partenariat 2024/2027

Monsieur le Président propose à **Jean Pierre BARTHES**, Vice-Président délégué au Tourisme, de présenter le dossier.

Par délibération n° 2024.10.24/163, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a validé la convention de partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV) pour l'animation du Pole de Pleine Nature Montagnes du Caroux et une participation annuelle prévisionnelle à l'autofinancement du poste d'animateur de 3 574€ pendant 3 ans.

Le bilan financier de la première année vient d'être présenté par le PHLV. La participation annuelle définitive à l'autofinancement du poste d'animateur s'élève à 3 927,25€. Un avenant à la convention de partenariat est proposé en ce sens.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** l'avenant à la convention de partenariat 2024/2027 pour l'animation du Pole de Pleine Nature Montagnes du Caroux avec une participation annuelle de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'année 2024 de 3 927,25 €

### 5. Convention de partenariat pour la promotion GR® de Pays « Tours en Minervois Saint-Chinian Faugères » = Avenant

Monsieur le Président propose à **Jean Pierre BARTHES**, Vice-Président délégué au Tourisme, de présenter le dossier.

Conformément à la décision du bureau communautaire n°2023.12.10/118, les 3 Offices de Tourisme Communautaires du Minervois au Caroux, des Avants Monts et du Canal du Midi au Saint-Chinian se sont associés pour mettre en œuvre la promotion des boucles GR® de Pays, en lien avec le réseau global des itinérances pédestres des communautés de communes.

C'est l'office de Tourisme des Avants Monts qui est maître d'ouvrage et qui a déposé une demande de subvention au titre du programme LEADER.

Au vu des incertitudes sur l'attribution de la subvention LEADER (modification des règles de la nouvelle programmation, retard dans l'instruction des dossiers par la Région), il est

proposé d'établir un avenant à la convention permettant de démarrer l'opération dès maintenant.

**Patrick CABROL** ajoute que la Région Occitanie a un an et demi de retard sur l'instruction des dossiers.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** l'avenant à la convention de partenariat pour la promotion du GR® de Pays « Tours en Minervois Saint-Chinian Faugères » tel qu'annexé ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant

## CULTURE – PATRIMOINE

### 6. Conventions matériel scénique

Monsieur le Président propose à **Jean Pierre BARTHES**, Vice-Président délégué au Tourisme, de présenter le dossier.

Conformément à la délibération n° 2025.04.28/074, une convention de mise à disposition de matériel scénique a été signée entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Département de l'Hérault.

Le Département de l'Hérault souhaite donner des moyens supplémentaires pour la réalisation de manifestation et événements artistiques et culturels et inciter les collectivités à mutualiser ces matériels.

Afin de stocker, gérer et mutualiser ce matériel, plusieurs conventions sont proposées :

- 1 convention de mise à disposition d'un local avec la commune de Saint-Pons de Thomières pour le stockage de matériel. Superficie de stockage : 94 m<sup>2</sup>. Loyer = 300 € par mois. Charges comprises
- 1 convention avec la Communauté de Communes du Haut Languedoc pour la mutualisation du matériel
- 1 convention type Communauté de Communes du Minervois au Caroux / Association et Communes pour le prêt du matériel

**André ARROUCHE** indique que les locaux sont situés au rez-de-chaussée de l'espace de l'ancienne imprimerie.

**Anne CABRIE** se questionne sur le volume de stockage. Elle demande s'il n'est pas possible de stocker ailleurs le matériel pour un coût moindre.

**André ARROUCHE** répond que c'est temporaire car la commune a un projet sur ce bâtiment et qu'elle a proposé ce lieu pour répondre à l'urgence.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, (3 délibérations distinctes)

à la **MAJORITE** (36 POUR – 1 CONTRE)

- **Valide** la convention de mise à disposition d'un local par la commune de Saint-Pons de Thomières pour le stockage de matériel scénique pour un montant de 300,00€ / mois charges comprises telle qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** la convention de mutualisation de matériel entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et la Communauté de Communes du Haut-Languedoc telle qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;

à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** la convention type de mise à disposition de matériels telle qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

## FINANCES

### 7. Incendie dans l'Aude = Proposition d'aide financière

Un incendie d'une intensité exceptionnelle a ravagé le massif des Corbières, touchant gravement 15 communes de l'Aude et provoquant une véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à cette situation, l'AMF de l'Aude, avec le soutien de l'AMF, et le relai de l'AMF34, a lancé un appel à solidarité en faveur des communes sinistrées. Un fond dédié a été activé, l'objectif étant de permettre la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services de proximité.

Les sommes collectées seront redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées, en coordination avec la préfecture.

La somme symbolique de 3 600 € représentant les 36 communes de la collectivité est proposée.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** la proposition de soutien en faveur des communes Audoises suite à l'incendie d'Août 2025 ;
- **Décide** de verser une aide de 3 600,00€ à l'Association des Maires de l'Aude (AMA)

### 8. Admission en non-valeur - budget principal

Monsieur le Président propose à **Thérèse SALAVIN**, Vice-Présidente déléguée aux Finances, de présenter le dossier.

Le SGC Ouest Hérault a présenté les listes ci-dessous qui concernent des titres de recettes afférents à divers exercices comptables pour lesquels son service n'a pas pu réaliser le recouvrement malgré les différentes procédures employées :

Admission en non valeurs		
N° Liste	Montants	Commentaires
6984560012	57,95 €	Années 2024 (crèches et ACM)
6997360112	110,00 €	Année 2020 (autres produits exceptionnels)
<b>TOTAL</b>	<b>167,95 €</b>	

Les crédits du budget prévisionnel 2025 d'un montant de 13 400,00 € sont suffisants pour régulariser la situation budgétaire de la collectivité.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Approuve** l'admission au titre des non-valeurs le montant de 167,95 € (compte 6541)

#### 9. Admission en non-valeur - budget annexe déchets

Monsieur le Président propose à **Thérèse SALAVIN**, Vice-Présidente déléguée aux Finances, de présenter le dossier.

Le SGC Ouest Hérault a présenté les listes ci-dessous qui concernent des titres de recettes afférents à divers exercices comptables pour lesquels son service n'a pas pu réaliser le recouvrement malgré les différentes procédures employées :

Créances éteintes		
N° Liste	Montants	Commentaires
6672860112	150,67 €	Années 2021 à 2022 (créances inférieures au seuil de poursuite)
<b>TOTAL</b>	<b>150,67 €</b>	

Les crédits du budget prévisionnel 2025 d'un montant de 6 000,00 € sont suffisants pour régulariser la situation budgétaire de la collectivité.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Approuve** l'admission au titre des non-valeurs le montant de 150,67 € (compte 6541)

#### 10. Décision Modificative n°2 – Budget Principal

Monsieur le Président propose à **Thérèse SALAVIN**, Vice-Présidente déléguée aux Finances, de présenter le dossier.

Il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Adopte** la décision modificative n° 2 concernant le budget principal comme suit :



Sur le tableau des emplois non -permanents :

- Ajouter 1 agent d'entretien pour l'Accueil de Loisirs de Mons = poste annualisé sur 340 heures
- Ajouter 6 Animateurs pour l'Accueil de Loisirs de Mons = postes en CEE
- Corriger le temps de travail du poste de Direction pour l'Accueil de Loisirs de Mons = passage à 30h

Une mise à jour des cadres d'emploi et des grades pouvant être pourvus sur les postes est également proposée.

A rappeler que conformément au décret n°2019-1414 du 19 Décembre 2019, à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire, les emplois permanents de la collectivité peuvent être pourvu par des contractuels.

**Patrick CABROL** indique que les travaux sont en bonne voie pour une ouverture du Centre de Loisirs aux vacances de Février. Une journée Portes Ouvertes pour les familles sera organisée le 17 Janvier 2026.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (36 POUR – 1 ABSTENTION)

- **Valide** le tableau des emplois permanents du budget principal tel qu'annexé, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025 ;
- **Valide** le tableau des emplois non-permanents du budget principal tel qu'annexé, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

## DECHETS – DEVELOPPEMENT DURABLE

### 13. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets 2024 (RPQS)

Présentation du rapport annuel 2024.

**Jean Marc SALEINE** indique que la collectivité est classée dernière sur la qualité du tri au niveau de TRIFYL.

**Patrick CABROL** indique que les erreurs de tri sont importantes. Il rappelle qu'un sac fermé, même s'il contient du tri est obligatoirement sorti de la chaîne de tri.

**Didier VORDY** propose d'axer la communication sur ce problème. Il serait utile de rappeler également que le tri doit être fait en vrac et non empilé.

**Jean Marc SALEINE** propose de se rapprocher de TRIFYL pour voir ce qui peut être mis en place. Il propose que les actions de sensibilisation soient multipliées, peut être directement sur les points d'apport volontaire.

**Patrick CABROL** indique qu'il y a beaucoup de travail à réaliser sur ce sujet. La commission Déchets doit faire des propositions d'actions.

**Thierry SALLES BLAYAC** s'interroge sur l'intérêt de poursuivre la fourniture de sacs poubelle aux usagers et sur la possibilité de faire une économie dans le budget 2026.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote  
Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (36 POUR – 1 ABSTENTION)

- **Adopte** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2024

#### 14. Réduction du déficit structurel budget annexe Déchets

Monsieur le Président propose à **Thérèse SALAVIN**, Vice-Présidente déléguée aux Finances, de présenter le dossier.

Lors de la commission déchets du 7 octobre, un bilan financier du service a été présenté.

Plusieurs propositions permettant de réduire le déficit structurel du budget annexe Déchets ont été discutées :

- Suppression des locations (4ème camion et minipelle) : à remplacer par des acquisitions
- Vente des anciens véhicules inutilisés : bennes OM
- Reprise en régie complète du secteur Sud
- Fiabilisation des recettes
- Travail sur les créances non recouvrées
- Suppression du service de ramassage des cartons (service optionnel déficitaire, utilisé uniquement par 29 professionnels sur l'ensemble du territoire)
- RH : évolution de l'organisation du service

Plusieurs élus se questionnent sur l'utilité de la minipelle du quai de transfert du Roc à Saint Pons de Thomières.

**Patrick CABROL** indique que cet outil est utilisé pour tasser les bennes, afin de limiter les trajets de TRIFYL.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, (3 délibérations distinctes)

à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** le principe d'achat d'un 4<sup>ième</sup> camion de collecte et d'une mini-pelle en remplacement des locations actuelles

à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Autorise** la vente des camions de collecte immatriculés AN 273 NB, 968 BAQ 34 et 2791 ZD 34 ;
- **Décide** d'en déléguer la vente au Bureau Communautaire


à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Valide** l'arrêt du service de collecte des cartons des usagers professionnels et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



La secrétaire de séance

